RÉGION
NORMANDIE

MESDAMES, MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE

Objet du dossier : Comité Technique du 25 avril 2022 - questions diverses

Votre dossier n° / D22-04925 est suivi par
Marie BERNARD,

Rouen, le

Mesdames, Messieurs les Représentants du Personnel,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après des éléments d'information relatifs aux points divers relevant de la compétence du Comité Technique.

Demande de prolongation des renforts COVID jusqu'aux vacances d'été ou au 15 juillet (CFDT et CGT)
L'amélioration de la situation sanitaire permet d'envisager une remise en place progressive des modalités de fonctionnement habituelles de la collectivité et des établissements scolaires. Ainsi, les protocoles d'entretien renforcés mis en place durant le plus fort de la crise ont été levés et un retour à la normale est prévu quant aux modalités de fonctionnement dans les établissements, conformément aux consignes de l'Education Nationale. Dès lors, le besoin de renforts dans les équipes pour assurer la mise en œuvre des protocoles d'entretiens renforcés n'est plus justifié. Aussi, je vous confirme que les agents recrutés dans ce cadre ne seront pas prolongés au-delà des vacances d'avril.
Des échanges sont réalisés avec les équipes du Rectorat, des chefs d'établissements et la Collectivité afin d'accompagner au mieux ce retour à un fonctionnement normal.

Néanmoins, je tenais à vous rappeler que le retour à la normale implique évidemment de respecter scrupuleusement tous les gestes barrières afin de limiter la transmission du virus, le nombre des cas contacts et ainsi garantir la continuité du service public attendu par les Normands et la sécurité des personnes.

Demande d'informations relatives aux contaminations par le COVID et les cas contacts dans la Collectivité (CGT)
La situation au 4 avril dernier faisait état de 113 agents positifs au COVID, comme précisé dans le tableau joint au présent courrier. On observe une augmentation de cas positifs tout au long du mois de mars (31 agents au 04/03 contre 113 agents au 01/04) mais dont les formes semblent moins graves.

Modalités d'intervention des agents régionaux dans les GRETA et dans les logements de fonction (CFDT)
Je vous confirme qu'un travail de mise à jour des conventions tripartites sera réalisé afin d'harmoniser les modalités d'entretien des GRETA.

Enfin, je vous confirme que les modalités d'entretien des logements de fonction par les agents ont bien été définies et précisées dans le règlement cadre de gestion des logements de fonction présenté lors de la séance du 5 juillet 2018.

Décret sur les experts de haut niveau et éventuelle mise en œuvre au sein de la Région, conformément au décret n°2022-48 du 21 janvier 2022 (CFDT)
Le décret du 21 janvier 2022 prévoit la possibilité pour les collectivités de créer des emplois d'experts de haut niveau et de directeurs de projets afin d'animer la conduite de projets et de coordonner à cette fin l'action des services intéressés ou d'assurer des missions de conseil, d'audit ou de médiation qui requièrent une expérience diversifiée et une grande capacité d'analyse et de proposition. Ce type d'emplois n'est à ce jour pas envisagé au sein de la Collectivité.

Etat d'avancement des lingeries mutualisées (CFDT) :
Vous avez souhaité avoir des precisions quant à la poursuite du projet de lingeries mutualisées sur le territoire.

- S'agissant de la lingerie située au lycée Pierre Simon de Laplace à Caen : les travaux sont terminés. Toutefois, la mutualisation n'est pas effective car le véhicule permettant d'assurer les tournées de linge n'a pas encore été livré. La livraison prévisionnelle est prevue en mai 2022.

- S'agissant de la lingerie située au lycée La Morandière à Granville : une réunion est prévue sur site début avril afin de s'assurer que les différents matériels sont opérationnels. Le véhicule a été livré.
  Si les locaux et les matériels sont opérationnels, la lingère affectée au lycée Marland pourra intégrer la structure. La mutualisation sera progressive. En effet, certains lycées ne seront pas rattachés dans l'immédiat à la lingerie mutualisée puisque des travaux doivent être réalisés en amont afin d'optimiser le lieu de dépôt et de collecte du linge (sont concernés : lycée Lehec, la Baie du Mont Saint Michel). Ces deux établissements seront rattachés à la lingerie mutualisée au fil de l'eau. Dans un premier temps, seuls les lycée Marland et Emile Littré seront rattachés.

Pour ces deux lingeries mutualisées, des groupes de travail ont été mis en place avec les lingères et l'adjoint gestionnaire du lycée support afin de se projeter sur le futur collectif de travail. Deux guides de fonctionnement dont un à destination des lycées adhérents ont été élaborés pour partager l'organisation de travail, les règles et la répartition des rôles de chacun. Il en sera de même pour la lingerie mutualisée du lycée Curie-Corot.

- S'agissant de la lingerie Curie-Corot : les travaux pourraient débuter en juin 2022 ,sous réserve des résultats des diagnostics techniques, pour une ouverture prévisionnelle de

la structure au retour des congés d'octobre 2022 sauf si des travaux importants sont à réaliser au sein des sites adhérents.
Actuellement, des visites sont en cours pour identifier les lieux de collecte et de dépôt et chiffrer le coût des éventuels aménagements à entreprendre. Des temps d'échanges et d'information seront également prévus avec les EPLE adhérents et les lingères concernées par cette nouvelle lingerie mutualisée.

En parallèle, un premier groupe d'agents va bénéficier du parcours de formation « lingerie mutualisée ». Ce groupe est composé notamment des lingères concernées par l'ouverture des lingeries des lycées Laplace, La Morandière et Curie-Corot. Celui-ci démarre le 31 mars et s'achèvera en mai 2022.
A réception des véhicules, un prestataire devra être identifié afin que les agents bénéficient d'une formation à la conduite du véhicule.

Pour chaque projet, lorsque les besoins en moyens humains sont définis au regard du volume de linge qu'il y aura à traiter au sein de la lingerie mutualisée, une analyse des situations individuelles est réalisée au cas par cas et notamment au regard du temps de route que les agents auront à parcourir pour se rendre dans leur nouvel espace de travail.

Ainsi, pour la lingerie du lycée La Morandière : 4 lingères étaient concernées par ce projet sur la zone. Pour l'une d'entre elles, la distance entre le futur lieu de travail et son domicile était assez conséquente. Aussi, elle a été reçue en entretien individuel afin d'échanger avec elle sur les différentes options envisagées. Dans le cadre de cet accompagnement, une proposition d'affectation au sein d'un autre établissement et sur une autre fonction a été faite à l'agent correspondant à sa zone de mobilité géographique, proposition qu'elle a acceptée.
Une autre lingère a fait valoir ses droits à la retraite. Son poste a alors fait l'objet d'une publication.
Les deux autres lingères intègreront la structure.

Pour le lycée Pierre Simon de Laplace : 4 agents étaient concernés par ce projet sur la zone. Ces agents avaient d'ores et déjà pour résidence administrative Caen.
Deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. L'un des postes a alors été proposé à un agent revenant de disponibilité.

Pour le lycée Curie-Corot : à ce stade du projet, les situations individuelles n'ont pas encore pu être analysées.

Enfin, vous trouverez en annexe la note transmise aux équipes de direction des établissements précisant la typologie du linge entretenu par les lingeries.

Demande de clarification des modalités de mobilisation des agents régionaux pour les concours organisés dans certains lycées (CFDT)
S'agissant de l'organisation des concours des grandes écoles, deux cas de figures peuvent se présenter :

- Lorsque les épreuves sont organisées en presence élèves, l'organisation peut être intégrée dans le temps de travail des agents;
- Lorsque les épreuves sont organisées pendant la période des congés scolaires et hors permanences, l'organisation par les agents suppose alors un cumul d'emplois et sur la base du volontariat.

Demande de révision à la hausse du régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel régional (CGT)

La Collectivité s'est engagée depuis 2018 en faveur du pouvoir d'achat de ses collaborateurs au travers de mesures telles que la revalorisation significative du régime indemnitaire à hauteur de 7 millions d'euros, la mise en place d'une indemnité compensatrice afin d'assurer une équité de traitement entre les agents et le maintien du niveau de rémunération pour certains agents, la mise en place d'un Compléments Indemnitaire Annuel pouvant aller jusqu'à 500 euros brut par an par agent et le versement d'un régime indemnitaire pour les agents contractuels. Je vous confirme qu'à ce jour, il n'est pas prévu de revoir les modalités du régime indemnitaires qui ont déjà fait l'objet de négociations dans le cadre du protocole d'accord adopté en 2018.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'une éventuelle hausse du point d'indice telle qu'annoncée par le Gouvernement en place et qui serait effective à l'été prochain reviendrait à revaloriser le traitement de base des agents. Cette revalorisation, de l'ordre de 3% environ, représenterait pour la Collectivité un coût supplémentaire de 4,7 millions d'euros.

Je vous remercie de l'attention que vous portez aux agents de la Collectivité et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,
LA VICE-PRESIDENTE

Catherine GOURNEY-LECONTE